



## La Commune d'Yvonand agit pour la réduction de sa consommation énergétique tout en préservant l'esprit de Noël

**En prévision de la crise énergétique, la Municipalité entend se montrer exemplaire et a adopté une série de mesures internes et externes afin d'optimiser et économiser l'énergie de manière efficiente, ainsi que de garantir le fonctionnement des services communaux indispensables en cas de délestage ou de black-out. Certaines mesures touchant de près les Fêtes de fin d'année, la Municipalité proposera des alternatives à la population pour maintenir l'esprit festif de Noël tout en préservant l'énergie.**

La Municipalité d'Yvonand, à l'instar de nombreuses communes de notre région, s'est penchée sur la problématique de la crise énergétique afin de trouver des solutions rapides et efficaces dans le but d'économiser au mieux l'énergie au sein de son territoire, tant au niveau communal, qu'au niveau des entreprises et des particuliers.

Les mesures suivantes ont été validées lors de la séance de Municipalité du 24 octobre 2022. Parmi elles nous pouvons retrouver :

- Réduction du chauffage au sein des bâtiments communaux, y compris les écoles.
- Sensibilisation des employés communaux à l'utilisation de l'énergie, réorganisation des lieux de travail afin de pouvoir optimiser le rendement énergétique, établissement d'une liste de mesures internes à suivre pour l'ensemble des collaborateurs.
- Suppressions des décorations lumineuses de Noël installées par la Commune (lampadaires, décorations diverses).
- Principe d'extinction complète de l'éclairage public de minuit à 05h00 sur l'ensemble du territoire (*actuellement en discussion avec la Romande Energie quant à sa faisabilité*).
- Extinction obligatoire des enseignes lumineuses, vitrines, éclairages extérieurs etc. des entreprises et commerces d'Yvonand ; de 22h00 à 05h00 (hors établissements publics tels que les restaurants).
- Organisation d'un point de rencontre d'urgence (PRU) qui sera déclenché en cas de besoin.
- Mise en place d'un protocole d'urgence afin d'assurer l'alimentation en eau potable.
- Mise en place d'un protocole d'urgence afin d'assurer le fonctionnement de la STEP.

La décision notamment de supprimer toutes décorations communales lumineuses pour les Fêtes de fin d'année a amené la Municipalité à se positionner sur d'autres solutions afin de pouvoir proposer une Commune festive et accueillante durant cette période de fin d'année. C'est pourquoi, les Autorités communales ont décidé de disposer à plusieurs endroits clés du village, des sapins de Noël et autres décorations, qui seront installés par un groupe de volontaires, avec les décorations de Noël que ceux-ci auront pu récolter. Le but étant de créer un esprit d'entraide joyeux afin de décorer le village, tout en préservant l'énergie.

**Un appel aux dons matériel (décorations de Noël diverses) et à la participation de volontaires est d'ailleurs lancé. N'hésitez pas à contacter la Commune si vous voulez participer à cette action citoyenne de Noël, soit par email à [greffe@yvondand.ch](mailto:greffe@yvondand.ch) ou via la page Facebook communale ou la page Instagram.**

**Une verrée de fin d'année avec vin chaud, thé et soupe sera également organisée le jeudi 22 décembre, dans le cadre du Marché, sur le Pré de l'Hôtel de Ville d'Yvonand, afin de permettre à la population de se retrouver et de partager un moment convivial.**

La Municipalité encourage la population et les acteurs économiques à poursuivre leurs efforts dans la réduction des dépenses en énergie, sans attendre un cadre plus contraignant, afin de limiter les impacts de la crise sur le quotidien de toutes et tous.